

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 9 avril 2018 à 20h09, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Maxim Bousquet, Kim Tétrault, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale, ainsi que monsieur André Brodeur, auditeur comptable.

## **1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la session.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2018
- 4. Adoption des comptes**
- 5. Période de questions**
- 6. Correspondance**
- 7. Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment**
- 8. Administration**
  - 8.1 Dépôt du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017
  - 8.2 Bureau municipal – Achat de mobilier
  - 8.3 Élections 2017 – Dépôt d'un rapport des contributions électorales
  - 8.4 Bureaux du CLSC – Modification du revêtement de plancher
  - 8.5 Timbreuse – Nouveau bail
- 9. Sécurité publique**
  - 9.1 Service des incendies – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Présentation du rapport annuel de l'an 6
  - 9.2 Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) – Inscription de Francis Grégoire au congrès 2018
  - 9.3 Entente incendie avec Saint-Bernard-de-Michaudville – Ajustement de la répartition des dépenses 2017
  - 9.4 Service des incendies – Poursuite de l'étude de regroupement de casernes – Décision
  - 9.5 Service des incendies – Achat divers
  - 9.6 Service des incendies – Survi Mobile
- 10. Transport**
  - 10.1 Voirie - Fauchage des levées de fossés et débroussaillage – Adjudication du contrat
  - 10.2 Voies publiques locales – Marquage des lignes – Procédure d'appel d'offres
- 11. Hygiène du milieu et environnement**
- 12. Aménagement et urbanisme**
  - 12.1 Service d'inspection municipale – Gestim Inc. – Remplacement de Madame Isabelle Nadeau
  - 12.2 Avis de motion – Règlement numéro 434-25-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006 concernant les normes applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain en concordance au schéma d'aménagement révisé (règlement de la MRC des Maskoutains 17-493)
  - 12.3 Adoption – Projet de règlement - Règlement numéro 434-25-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006 concernant les normes applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain en concordance au schéma d'aménagement révisé (règlement de la MRC des Maskoutains 17-493)
  - 12.4 Avis de motion - Règlement numéro 437-9-2018 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 437-2006 relativement aux modalités entourant l'émission des permis et certificats pour une intervention dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.
  - 12.5 Adoption – Projet de règlement - Règlement numéro 437-9-2018 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 437-2006 relativement aux modalités entourant l'émission des permis et certificats pour une intervention dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.
  - 12.6 Avis de motion - Règlement numéro 434-26-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006 concernant les normes applicables sur les résidences de type bi-génération
  - 12.7 Adoption – Premier projet de règlement - Règlement numéro 434-26-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006 concernant les normes applicables sur les résidences de type bi-génération
  - 12.8 Madame Karelle Naud et Monsieur Yves de Bellefeuille - Demande d'appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Lot 2 708 706
- 13. Loisirs, culture et famille**
  - 13.1 Comité de la Saint-Jean-Baptiste – Autorisation de dépenser
  - 13.2 Comité de la Saint-Jean-Baptiste – Demande d'aide financière pour la tenue des feux d'artifices lors de la Fête nationale 2018
  - 13.3 Parade de la Fête nationale – Fermeture de la route 235 – Autorisation municipale
  - 13.4 Parc Elphège Filiatrault – Achat de bancs
  - 13.5 UQROP – Achat d'un billet pour le souper annuel
  - 13.6 Préposé à l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité – Ouverture de poste
  - 13.7 Événement cycliste « Défi Lussier » - Autorisation de circuler
- 14. Autres sujets**
  - 14.1 Ventes de garage – 9 et 10 juin 2018
  - 14.2 Québec-Transplant – Sûreté du Québec – Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – 22 au 28 avril 2018 – Proclamation

14.3 Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 7 au 13 mai 2018

**15. Rapport des élus - Information**

**16. Période de questions**

**17. Clôture de la séance**

2018-04-089

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 MARS 2018**

2018-04-090

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2018**

2018-04-091

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**4. ADOPTION DES COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants:

Salaires nets :	21 998.28 \$
Comptes déjà payés:	20 565.43\$
Comptes à payer:	26 335.66\$

Appels des pompiers:

08-03-2018	857, rang Amyot	début incendie	Saint-Bernard
18-03-2018	855, rue Martin (Canard des monts)	feu bâtiment commercial	Saint-Jude
22-03-2018	Près du 750 route de Michaudville	feu de cabane à sucre	Saint-Ours

EN CONSÉQUENCE,

2018-04-092

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

\_\_\_\_\_  
Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

**6. CORRESPONDANCE**

2 mars 2018: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal du conseil d'administration du 28 février 2018.

7 mars 2018: LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - Les municipalités membres de la MMQ bénéficient maintenant d'une protection gratuite dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire.

13 mars 2018: MRC DES MASKOUTAINS – Comité administratif – Procès-verbal de la séance tenue le 23 janvier 2018.

13 mars 2018: MRC DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2018.

20 mars 2018: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2018.

21 mars 2018: MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION - Approbation du règlement numéro 222-18 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme 06-80 de la Municipalité.

22 mars 2018: MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD - Copie conforme de la résolution 2018.03.19 adoptée à l'unanimité par le conseil municipal lors de la séance du 5 mars 2018 et la demande d'une rencontre avec le ministre des Transports, de la

Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin de trouver une solution financière au problème de la reconstruction du rang Fleury. Également une copie conforme de la lettre envoyée au Ministre.

- 22 mars 2018: COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020 ET 2020-2021.
- 27 mars 2018: MRC DES MASKOUTAINS - Résolution numéro 18-03-100 adoptée le 14 mars 2018 lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté des Maskoutains.
- 29 mars 2018: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal du conseil d'administration du 28 mars 2018.
- 29 mars 2018: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Bilan annuel 2017.

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

## 7. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose le rapport du mois de mars 2018 préparé par madame Isabelle Nadeau, inspectrice en bâtiment.

## 8. ADMINISTRATION

### 8.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Monsieur André Brodeur, comptable agréé, de la firme LBL CPA INC. présente le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017. La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe dépose les deux rapports dont les grandes lignes sont les suivantes:

Revenus :	1 704 956.73 \$
Dépenses :	(1 769 999.23) \$
Amortissement inclus dans les dépenses :	405 066.17 \$
Acquisition Immobilisations :	
Surplus de l'exercice :	(411 501.92) \$
Remboursement de la dette :	(83 804.00) \$
Transfert Vidange des boues :	(3 500.00) \$
Transfert Allocation de départ :	667.50 \$
Transfert Réseau routier	(34 626.00) \$
Transfert Fonds parc	5 075.52 \$
Transfert cuisine	(15 000.00) \$
Transfert pinces de désincarcération	(1 000.00) \$
Transfert skatepark	(11 200.00) \$
Transfert parc inter-générationnel	(2 000.00) \$
Transfert Centre communautaire	11 150.48 \$
Transfert élections	779.00 \$
Transfert aux revenus de taxes perçus d'avance (égouts)	(12 600.28) \$
Transfert TEU entretien mécanique secteur	(15 881.60) \$
Surplus accumulé non-affecté au début:	<u>819 681.19 \$</u>
Surplus accumulé non affecté à la fin:	586 263.56 \$
Surplus accumulé affecté pour vidange des boues:	34 750.63 \$
Surplus accumulé affecté pour allocation départ	7 326.86 \$
Surplus accumulé pour les élections	11 014.00 \$
Surplus TEU mécanique secteur	38 630.25 \$
Surplus accumulé affecté sécurité civile	19 763.00 \$
Surplus accumulé affecté réfection Rang Fleury	100 000.00 \$
Surplus accumulé affecté Infrastructures Loisirs	40 000.00 \$
Surplus accumulé affecté Amélioration Centre Comm.	34 109.52 \$
Surplus accumulé affecté Incendie	30 000.00 \$
Surplus accumulé Réseau routier	132 626.00 \$
Surplus accumulé Cuisine	15 000.00 \$
Surplus accumulé Pincés	1 000.00 \$
Surplus accumulé Skatepark	11 200.00 \$
Surplus accumulé Parc Intergénérationnel	2 000.00 \$

Taxes égouts perçues d'avance	88 288.87 \$
Contribution perçue d'avance – Loyer	321.23 \$
Fonds de roulement disponible:	172 931.63 \$
Fonds pour parcs et terrains de jeux:	31 476.15 \$
Solde disponible règlement d'emprunt	65 915.85 \$

Monsieur André Brodeur, de la firme comptable Laplante Brodeur Lussier inc. quitte l'assemblée à 20h29.

## 8.2 **BUREAU MUNICIPAL – ACHAT DE MOBILIER**

CONSIDÉRANT l'embauche de M. Maxime Girard à titre de coordonnateur des Loisirs en février dernier ;

CONSIDÉRANT QUE son fauteuil de travail n'est pas ergonomique ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-04-093

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'achat d'un fauteuil de bureau ergonomique auprès de l'entreprise Buropro Citation au coût de 415.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 8.3 **ÉLECTIONS 2017 – DÉPÔT D'UN RAPPORT DES CONTRIBUTIONS ÉLECTORALES**

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums*, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Carvalho, dépose au conseil une copie la section 2 du rapport DGE-1038 d'une candidate ayant retiré sa candidature, le tout tel que requis par le Directeur général des élections.

## 8.4 **BUREAUX DU CLSC – MODIFICATION DU REVÊTEMENT DE PLANCHER**

CONSIDÉRANT la demande de M. Daniel Poulin, responsable de la planification des immobilisations, équipements et GBM du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est à l'effet de remplacer le tapis qui est installé dans les locaux du CLSC ;

CONSIDÉRANT QUE ce changement de revêtement permettra d'assurer un service de qualité aux usagers du CLSC et fera en sorte que l'espace rencontre les normes de salubrité et de prévention des infections;

CONSIDÉRANT la soumission présentée par *Les couvre-planchers Alain Morin inc* en date du 20 mars 2018;

2018-04-094

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,  
IL EST RÉSOLU:

DE RETIRER le tapis des bureaux du CLSC;

DE PROCÉDER à l'installation de tuiles en vinyle le tout conformément à l'offre de services de l'entreprise *Les couvre-planchers Alain Morin inc* pour un montant de 937.18\$, taxes en sus.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70120 522 «entretien et réparations – Centre communautaire».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 8.5 **TIMBREUSE – NOUVEAU BAIL**

CONSIDÉRANT QUE le bail avec la compagnie Pitney Bowes prend fin en octobre;

CONSIDÉRANT les offres de service présentées;

2018-04-095

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,  
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale à signer un bail d'une durée de 60 mois avec l'entreprise Buropro pour la location d'une timbreuse au coût mensuel de 56.95\$

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 13000 321 «Administration – Frais de postes».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### 9.1 **SERVICE DES INCENDIES - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE L'AN SIX**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport annuel d'activités préparé par le directeur du service de sécurité incendie, M. Francis Grégoire, suite à l'an six du schéma de risques en sécurité incendie au 2 avril 2018.

### 9.2 **ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (ACSIQ) -**

## **INSCRIPTION DE FRANCIS GRÉGOIRE AU CONGRÈS 2018**

2018-04-096

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,  
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER monsieur Francis Grégoire, directeur du service des incendies, à assister au congrès annuel de l'ACSIQ du 2 au 5 juin 2018 à Rimouski et de défrayer le coût d'inscription et les frais d'hébergement, les frais de repas et les frais de déplacement au montant de 1 583.10\$, taxes en sus.

Le coût des activités pour sa conjointe au montant de 241.44\$, taxes en sus, sera payé par la municipalité mais remboursé par monsieur Grégoire.

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 310 «Frais de déplacement et congrès - incendie».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **9.3 ENTENTE INCENDIE AVEC SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE – AJUSTEMENT DE LA RÉPARTITION DES DÉPENSES 2017**

CONSIDÉRANT l'article 15 de l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services en date du 16 janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Laplante Brodeur Lussier inc. a déposé les états vérifiés de la municipalité de Saint-Jude pour l'année financière 2017;

CONSIDÉRANT QUE les contributions qui ont été versées par la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour l'année 2017 sont supérieures aux coûts réels;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

2018-04-097

DE CRÉDITER à la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville la somme de 14 228.38 \$ représentant le montant trop perçu pour l'année financière 2017 selon les modalités prévues à l'article 15 de l'Entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **9.4 SERVICE DES INCENDIES – POURSUITE DE L'ÉTUDE DE REGROUPEMENT DE CASERNES - DÉCISION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participe à un projet visant l'évaluation d'un regroupement de casernes avec le service de Sécurité incendie de Saint-Marcel-de-Richelieu et la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue;

CONSIDÉRANT QUE les résultats préliminaires de cette étude doivent être approfondis;

CONSIDÉRANT la proposition de services de Mme Barbara Côté de la firme comptable Hébert Marsolais inc.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des différents rapports rédigés suite à l'étude préliminaire;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,  
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,  
IL EST RÉSOLU:

2018-04-098

DE NE PAS POURSUIVRE l'étude de faisabilité du regroupement de casernes;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **9.5 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ACHATS DIVERS**

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Francis Grégoire, directeur incendie, concernant l'achat de boyaux ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

2018-04-099

DE PROCÉDER à l'achat des items suivants auprès de la compagnie L'Arsenal pour un total de 4 450.00\$, taxes en sus.

Longueur	Description	Prix unitaire	Total
500 pieds	Boyaux 1 ¾" (aquaflo-plus avec fleche)	220.00 \$	2 200.00\$
250 pieds	Boyaux 4"	450.00 \$	2 250.00\$
	<b>Total</b>		<b>4 450.00\$</b>

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 649 «équipement – incendie».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **9.6 SERVICE DES INCENDIES – SURVI MOBILE**

CONSIDÉRANT la proposition faite par CAUCA, notre service de répartition d'appels d'urgence ;

CONSIDÉRANT les avantages dont bénéficierait le Service de Sécurité Incendie à changer de système pour la réception des appels d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains bénéficie d'une entente avantageuse avec CAUCA pour son service d'alerte "Survi-Mobile"

2018-04-100

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER la soumission de CAUCA pour son service d'appel "Survi-Mobile".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **10. TRANSPORT**

### **10.1 FAUCHAGE DES LEVÉES DE FOSSÉS ET DÉBROUSSAILLAGE - ADJUDICATION DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation auprès d'entrepreneurs pour le fauchage et le débroussaillage des levées de fossés sur les routes municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumission s'est tenue le 22 mars 2018 à 11h00 en présence de mesdames Nancy Carvalho, Dominique Plouffe et Pascale Brouillard, et dont le procès-verbal est remis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT l'étude de conformité des soumissions reçues selon le devis ;

2018-04-101

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER le contrat de fauchage des levées de fossé et le débroussaillage au plus bas soumissionnaire conforme soit *André Paris inc.* pour la somme de 19 144.48\$ pour 3 années, taxes incluses. Ce montant représente une dépense de 6 254.67\$ en 2018, 6 381.11 \$ en 2019 et 6 508.73\$ en 2020, taxes incluses.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 «entretien des chemins et trottoirs».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **10.2 VOIES PUBLIQUES LOCALES – MARQUAGE DES LIGNES – PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES**

CONSIDÉRANT QUE le marquage de lignes s'est fait en 2016 et que cet ouvrage se répète aux deux ans;

2018-04-102

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à un appel d'offres sur invitation pour le marquage des lignes des voies publiques selon le devis préparé à cet effet. En vertu du règlement de gestion contractuelle, la directrice générale, madame Nancy Carvalho, sera nommée responsable de cet appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT** **Pas de point**

### **12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

#### **12.1 SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE – GESTIM INC. – REMPLACEMENT DE MADAME ISABELLE NADEAU**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a retenu les services de la firme Gestim inc. pour le mandat d'inspection municipale par sa résolution 2017-11-312 pour les années 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT que Gestim inc., par son courriel du 28 mars 2018, nous annonce le remplacement de madame Isabelle Nadeau à titre d'inspectrice en bâtiment par monsieur Mathieu Sénécal ;

2018-04-103

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER monsieur Mathieu Sénécal, de la firme Gestim inc., à titre d'inspecteur en bâtiment pour la municipalité de Saint-Jude à compter de ce jour et messieurs Alexandre Thibault et Julien Dulude, inspecteurs municipaux adjoints en bâtiment;

Cette résolution modifie les résolutions numéro 2017-06-160, 2018-02-049, 2018-02-050 et 2018-02-051.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **12.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 434-25-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 434-2006 CONCERNANT LES NORMES APPLICABLES DANS LES**

**ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN EN  
CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ (RÈGLEMENT DE LA MRC  
DES MASKOUTAINS 17-493)**

Avis de motion est donné par Mme la conseillère Annick Corbeil, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 434-25-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006.

L'objet de ce règlement est de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains suite à l'adoption du règlement 17-493 relatif à la nouvelle cartographie gouvernementale dans le but d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

**12.3 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 434-25-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 434-2006 CONCERNANT LES NORMES APPLICABLES DANS LES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN EN CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ (RÈGLEMENT DE LA MRC DES MASKOUTAINS 17-493)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

ATTENDU QUE la municipalité adopte des normes visant à se conformer du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 avril 2018;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, le 7 mai 2018 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

ATTENDU QUE les dispositions contenues au présent règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

2018-04-104

QUE le conseil adopte, en cette séance, le projet de règlement numéro 434-25-2018 intitulé Règlement numéro 434-25-2018, modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006 concernant les normes applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain en concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains (règlement numéro 17-493)».

QU' une assemblée de consultation soit tenue le 7 mai 2018 à 19h50 à la salle du conseil, afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**12.4 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 437-9-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 437-2006 RELATIVEMENT AUX MODALITÉS ENTOURANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS POUR UNE INTERVENTION DANS LES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN.**

Avis de motion est donné par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 437-9-2018 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 437-2006.

L'objet de ce règlement est d'être conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains suite à l'adoption du règlement 17-493 visant à mettre à jour les modalités entourant l'émission des permis et certificats pour une intervention dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

**12.5 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 437-9-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 437-2006 RELATIVEMENT AUX MODALITÉS ENTOURANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS POUR UNE INTERVENTION DANS LES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement sur les permis et certificats afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

ATTENDU QUE la municipalité adopte des normes visant à se conformer du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 avril 2018;

ATTENDU QU' qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, le 7 mai 2018 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

ATTENDU QUE les dispositions contenues au présent règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

2018-04-105

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, en cette séance, le projet de règlement numéro **437-9-2018** intitulé Règlement numéro 437-9-2018, modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 437-2006 concernant les normes applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain en concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains (règlement numéro 17-493)».

QU' une assemblée de consultation soit tenue le 7 mai 2018 à 19h50 à la salle du conseil, afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**12.6 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 434-26-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 434-2006 CONCERNANT LES NORMES APPLICABLES SUR LES RÉSIDENCES DE TYPE BI-GÉNÉRATION**

Avis de motion est donné par M. le conseiller Marco Beaudry, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 434-26-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006.

L'objet de ce règlement est de modifier les conditions afin de permettre une plus grande flexibilité concernant les liens de parenté entre les gens pouvant bénéficier du droit au logement complémentaire de type bi-génération.

**12.7 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 434-26-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 434-2006 CONCERNANT LES NORMES APPLICABLES SUR LES RÉSIDENCES DE TYPE BI-GÉNÉRATION**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire assouplir les normes concernant les résidences deux générations;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 avril 2018;

ATTENDU QU'qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, le 7 mai 2018 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

ATTENDU QUE les dispositions contenues au présent règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

2018-04-106

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, en cette séance, le projet de règlement numéro 434-26-2018 intitulé Règlement numéro 434-26-2018, modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006 concernant les normes applicables sur les résidences deux générations.

QU' une assemblée de consultation soit tenue le 7 mai 2018 à 19h45 à la salle du conseil, afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**12.8 MADAME KARELLE NAUD ET M. YVES DE BELLEFEUILLE - DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – LOT 2 708 706**

*M. le maire Yves de Bellefeuille, déclare qu'il a des intérêts personnels en regard du point 12.8 et que, en conséquence, il s'abstient de participer aux délibérations et au vote sur cette question. M. le maire quitte la salle à 20h57.*

CONSIDÉRANT la demande de Madame Karelle Naud et de Monsieur Yves de Bellefeuille, propriétaires du lot 2 708 706, en date du 5 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE le terrain faisant l'objet de la demande d'appui est situé en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE depuis 1997 un centre équestre est en opération sur ce lot ;

CONSIDÉRANT QUE le centre équestre offre des services de pension, d'élevage, de reproduction, de



cours d'équitation et de camps de jour;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à régulariser et à consolider une utilisation du lot à une fin autre que l'agriculture en lien avec les activités commerciales du centre équestre;

CONSIDÉRANT QUE le lot faisant l'objet de cette demande conservera une vocation majoritairement agricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'aura aucune incidence sur les activités agricoles avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE les activités commerciales du centre équestre ne sont pas autorisée dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT l'article 80 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles stipulant que le gouvernement peut également, par règlement, déterminer les cas et les conditions où sont permises, sans l'autorisation de la commission une utilisation accessoire à une exploitation acéricole ou à un centre équestre;

2018-04-107

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER la demande de Madame Karelle Naud et de M. Yves de Bellefeuille auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*.

*M. le maire Yves de Bellefeuille réintègre l'assemblée à 21h00*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

### 13. LOISIRS ET CULTURE

#### 13.1 COMITÉ DE LA ST-JEAN-BAPTISTE – AUTORISATION DE DÉPENSER

2018-04-108

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale à procéder aux achats suivants:

- feux d'artifices auprès de *Feux d'artifice Royal Pyrotechnie* pour un montant d'environ 3 200\$, taxes en sus.;
- jeux gonflables auprès de *Location Party Jump* pour un montant d'environ 700\$, taxes en sus.;
- boissons auprès de *Entreprises Maurice Brazeau* pour un montant d'environ 1 100\$, taxes en sus.;

Le paiement de ces dépenses représente une avance de fonds au comité de la St-Jean-Baptiste qui devra rembourser ces sommes à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 13.2 COMITÉ DE LA ST-JEAN-BAPTISTE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA TENUE DES FEUX D'ARTIFICE LORS DE LA FÊTE NATIONALE 2018

CONSIDÉRANT la demande du sous-comité des Loisirs St-Jude inc. soit celui de l'organisation de la Fête nationale, en date du 3 avril 2018 qui sollicite la municipalité afin qu'elle contribue financièrement à la tenue de feux d'artifices dans le cadre des activités de la Fête nationale;

2018-04-109

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

D'ACCORDER une somme de 3 500\$ pour la présentation d'un feu d'artifice à Saint-Jude lors de la Fête nationale 2018, laquelle est accessible gratuitement à toute la population;

D'AUTORISER la directrice générale et le directeur de sécurité incendie à signer les documents relatifs au contrat de l'entreprise Royal Pyrotechnie.

Cette dépense est attribuée au poste 02 70150 970 «activités culturelles et de loisir».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 13.3 PARADE DE LA FÊTE NATIONALE – FERMETURE DE LA ROUTE 235 – AUTORISATION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la demande du sous-comité organisateur de Fête nationale à l'effet de fermer partiellement la route 235 le 23 juin pour la parade de la Fête nationale (fermeture pour la durée de la parade sur la rue St-Édouard sauf pour les véhicules d'urgence);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont favorables à la tenue de cette activité d'envergure;

2018-04-110

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la fermeture de la route 235 le 23 juin 2018 afin de permettre le passage de la parade de la Fête nationale selon les conditions énoncées ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 13.4 PARC ELPHÈGE FILIATRAULT – ACHAT DE BANCS

CONSIDÉRANT la demande du comité d'embellissement à l'effet de procéder à l'achat de bancs de parc pour le parc Elphège-Filiatrault ;

CONSIDÉRANT QUE les propositions de bancs présentées aux membres du conseil;

2018-04-111  
EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

D'ACHETER 4 bancs de parc de la série « *Contour* » auprès de la compagnie Tessier Récréo-parc pour un montant total de 2 528.00\$, taxes en sus.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70150 522 « Entretien et réparation - parc ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **13.5 UQROP – ACHAT D'UN BILLET POUR LE SOUPER ANNUEL**

CONSIDÉRANT l'invitation de l'UQROP à son 15e souper-bénéfice annuel, le 12 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude a toujours soutenu le développement de cet organisme ;

2018-04-112  
EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

DE DÉFRAYER le coût pour l'achat d'un billet pour le souper annuel de *l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie* (UQROP) qui se tiendra le 12 mai 2018 au coût de 70\$.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 11000 346 « délégation du conseil ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **13.6 PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DE LA MUNICIPALITÉ – OUVERTURE DE POSTE**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'embellissement à l'effet d'ouvrir le poste pour l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité;

2018-04-113  
EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,  
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'ouverture du poste de préposé à l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **13.7 ÉVÉNEMENT CYCLISTE « DÉFI LUSSIER » - AUTORISATION DE CIRCULER**

CONSIDÉRANT QU'une édition de l'évènement cycliste "Défi Lussier" aura lieu le 14 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs de l'évènement demandent à la municipalité de Saint-Jude l'autorisation de circuler sur ses routes dans un courriel daté du 30 mars 2018;

2018-04-114  
EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,  
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER les cyclistes de l'évènement "Défi Vélo Lussier" à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Jude pour son édition du 14 juillet 2018. L'organisme doit s'engager à obtenir les autorisations requises du Ministère des Transports et de la Sécurité du Québec et à s'assurer que toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité de tous les intervenants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **14. AUTRES SUJETS**

### **14.1 VENTES DE GARAGE – 9 ET 10 JUIN 2018**

CONSIDÉRANT que le conseil veut encourager ce type de commerce qui promeut le recyclage;

2018-04-115  
EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

D'OFFRIR à la population l'opportunité de tenir une vente de garage sur les terrains privés la fin de semaine du 9 et 10 juin 2018;

D'EXONÉRER les citoyens et citoyennes voulant organiser une vente de garage du coût du permis de 15\$ requis dans de tels cas.

La publicité sera publiée dans Le Clairon de St-Hyacinthe, sur la page Facebook, ainsi que sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14.2 QUÉBEC-TRANSPLANT – SÛRETÉ DU QUÉBEC – SEMAINE NATIONALE DES DONNS D'ORGANES ET DE TISSUS – 22 AU 28 AVRIL 2018 – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant Merci de signer pour la vie auprès de la population de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT l'édition de la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus qui se tiendra du 22 au 28 avril 2018;

2018-04-116  
EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

DE PROCLAMER la semaine du 22 au 28 avril 2018 comme étant la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus afin de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Jude à l'importance de ce don de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14.3 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 7 AU 13 MAI 2018**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 7 au 13 mai 2018, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger » ;

CONSIDÉRANT QUE les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois ;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux ;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population ;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne <etrebiendanssatete.ca>;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

2018-04-117  
EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

DE PROCLAMER par la présente la semaine du 7 au 13 mai 2018 Semaine de la santé mentale dans la municipalité de Saint-Jude et d'inviter tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces » pour se recharger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**15. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION**

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2018-04-118  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 21h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Yves de Bellefeuille, maire

\_\_\_\_\_  
Nancy Carvalho, directrice générale et secrétaire-trésorière